

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/09-452-468 du 09/03/2009

LE DISPOSITIF D'AIDE A LA GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS AVEC LE TITRE TICKET CESU : CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL - RAPPEL DU DISPOSITIF - CAMPAGNE 2009

Références : Circulaires B9 n 2140 et B9 n 2141 du 2 août 2007 - BA N 382 du 12 09 2007 - BA N 409 du 17 12 2007 - Circulaire du MEN – DGRH C1-3 n 2009-0-018

Destinataires : Messieurs les Présidents d'Université - Messieurs les Inspecteurs d'Académie (pour diffusion dans le 1er degré) - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements publics et privés - Mesdames et Messieurs les Chefs de division du rectorat

Affaire suivie par : Mme GOMIS - Tel : 04 42 91 72 72 - Fax : 04 42 91 70 07

J'ai l'honneur de vous demander de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité les informations ci-après relatives au chèque emploi service universel (CESU).

Objet du CESU

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique a créé une aide financière pour la garde des enfants de 0 à 6 ans versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Cette aide prend la forme d'un titre de paiement préfinancé par l'Etat mentionnant une valeur faciale ainsi que l'identité du bénéficiaire et permet de régler tout ou partie des frais de garde.

Une formule dématérialisée est également disponible sous forme d'un compte sécurisé en ligne : elle est cependant réservée aux bénéficiaires ayant recours à un intervenant en emploi direct.

Conditions d'attribution

Exclusivement réservé aux agents rémunérés sur le budget de l'Etat, le CESU est accordé sous conditions. Son montant annuel est plafonné. Pour plus de précisions et afin de connaître le montant exact des droits aux titres ticket CESU ainsi que pour en établir la demande l'agent doit se connecter sur le site internet : www.cesu-fonctionpublique.fr

Il est nécessaire de compléter un formulaire spécifique par prestation, par enfant concerné et par année.

Délais de dépôt et d'utilisation **Rappel pour la campagne 2008**

Les demandes au titre de l'année 2008 devront impérativement avoir été adressées au service gestionnaire avant le 31/12/2008, les pièces justificatives manquantes pouvant être adressées à :

EXPERIAN – Opération garde d'enfant
223, Bd Mac Donald
75019 PARIS

jusqu'au 28 février 2009 (le cachet de la poste faisant foi). Passé cette date les demandes incomplètes seront rejetées.

Campagne 2009

La période de dépôt des demandes pour 2009 s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 (le cachet de la poste faisant foi)

Rappel

Les CESU portant le millésime 2008 sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2009. Les formules inutilisées peuvent être échangées contre des CESU millésime 2009 sous conditions exposées sur le site.

Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille